

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR Etudiants

## ANNEE UNIVERSITAIRE 202\_- 202\_

I) <u>Limitation à 96 heures de Travaux Dirigés</u> :
Je soussigné(e)
m'engage à n'accepter aucune autre charge d'enseignement qui excéderait <u>96 heures</u> de travaux dirigés dans l'Enseignement Supérieur.
et m'engage à informer immédiatement l'Université Savoie Mont Blanc de tout changement pouvant intervenir dans ma situation au cours de l'année universitaire 201 201_
Fait àSignature
II) Complément pour étudiant étranger hors U.E, et n'ayant pas fourni d'autorisation de travail :
Je soussigné(e)
m'engage à ne pas dépasser une quotité totale de 60% par rapport à la durée légale annuelle de travail, soit 964 heures sur le territoire national français.
Fait à